

Aux présidentes et présidents ainsi qu'aux directrices et directeurs des membres de Swiss Olympic (fédérations sportives nationales et organisations partenaires)

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
CH-3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 31 359 71 11
Fax +41 31 359 71 71
info@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Ittigen, 29 avril 2020

Des perspectives positives et des énormes défis

Chères présidentes et chers présidents des fédérations membres de Swiss Olympic,
Chères directrices, chers directeurs,

Vous l'avez appris : le 11 mai, on recommence enfin ! Dès cette date, les sports dans lesquels les règles d'hygiène prescrites (maximum 5 personnes, pas de contact physique) peuvent être appliquées pourront à nouveau être pratiqués, conformément aux concepts de protection de chaque sport. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral lors de sa réunion du 29 avril 2020. Grâce à l'engagement intensif de Swiss Olympic et des fédérations sportives, en collaboration avec l'Office fédéral du sport OFSPO, le sport fait donc déjà partie de la deuxième vague d'assouplissement des mesures liées au coronavirus prises par le gouvernement national. Pour de nombreuses sportives et de nombreux sportifs de notre pays, cette perspective est très réjouissante. Swiss Olympic remercie le Conseil fédéral au nom de ses fédérations pour la rapidité de la procédure.

De nombreuses fédérations ont déjà soumis les concepts de protection de leurs sports à l'OFSPO. Les fédérations qui n'ont pas encore fourni leurs concepts sont encouragées à le faire. Vous trouverez tous les détails à ce sujet dans notre lettre de la semaine dernière ainsi que sur le [site Internet de Swiss Olympic](#). Les concepts de protection seront ensuite validés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSPO) et l'OFSPO. La règle suivante s'applique toujours : **sans concept de protection approuvé, pas d'activité sportive**. Swiss Olympic publiera tous les concepts de protection approuvés sur son site Internet : www.swissolympic.ch/coronavirus

En raison de la « situation extraordinaire » qui prévaut encore du côté de la Confédération, la décision du Conseil fédéral concerne tous les cantons, à l'exception du Tessin. Toutefois, il appartient aux exploitants de décider d'ouvrir ou non leurs installations sportives. S'ils décident de le faire, ils auront également besoin d'un concept de protection. Dans la mesure du possible, ce concept devra se baser sur les concepts de protection des fédérations. Il appartient au canton de vérifier si les mesures de protection sont respectées. Le canton peut donc fermer une installation sportive si les mesures de protection ne sont pas respectées.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a également pris une décision concernant les grandes manifestations. Celle-ci offre une certaine sécurité en matière de planification. Toutefois, cela ne change rien au fait

que les ligues, en particulier les ligues professionnelles, les comités d'organisation de grands événements et les athlètes de haut niveau vont être confrontés à un énorme défi, face à la perspective d'événements à huis clos jusqu'à la fin août 2020. Les spectatrices et spectateurs sont la force vive du sport – d'un point de vue émotionnel mais aussi financier. Sans les contributions du public, les liquidités de nombreux clubs sont menacées. Swiss Olympic, avec les groupes directement concernés, va donc s'engager auprès de la Confédération pour que cette situation particulière soit dûment prise en compte. À l'initiative de la task force de Swiss Olympic, des clarifications et des mesures sont également déjà en cours dans le but de montrer au sport suisse, qui souffre énormément des effets de la crise du coronavirus, les possibilités d'action et les champs de solution.

Enfin, nous aimerions profiter de cette lettre d'information pour attirer une fois de plus votre attention sur les aides que les cantons ont entretemps mises en place – en marge de l'aide fédérale que vous connaissez déjà. Ces paquets sont structurés de manière très différente et, selon les cantons, peuvent constituer un soutien très précieux pour les clubs sportifs et les organisateurs d'événements qui ont subi d'importantes pertes de revenus en raison des mesures du Conseil fédéral liées au coronavirus. Les mesures prises par les cantons étant parfois limitées dans le temps, il est important que vos clubs soient informés de cette possibilité. Vous trouverez une liste à ce sujet sur le site de Swiss Olympic : www.swissolympic.ch/coronavirus -> Documents -> « Aperçu des aides financières dans tous les cantons ».

Nous espérons vous avoir aidé avec ces informations et nous restons à votre disposition pour toute question.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne santé.

Meilleures salutations,

Swiss Olympic



Jürg Stahl
Président



Roger Schnegg
Directeur